

ANNEXE II

PRÉ- REQUIS ARBITRES

- avoir 16 ans minimum
- être licencié à la FFTri, et dans la Ligue Grand Est
- être volontaire, et connaître les règles de base du triathlon
- ne pas subir une pression quelconque de la part d'un Président de Club ou d'un entraîneur pour devenir arbitre
- être autonome pour se déplacer sur les épreuves, partir tôt le matin et rentrer tard le soir
- être apte physiquement à occuper n'importe quel poste d'arbitrage , y compris en moto (*)
- être apte à tenir les postes d'arbitrage sur des grandes amplitudes horaires, de plus de 8 heures en moyenne, et quelque soit la météo
- les arbitres désignés ne peuvent pas concourir sur les épreuves qu'ils arbitrent, ni faire partie de l'organisation de ces mêmes épreuves
- les mineurs doivent avoir l'autorisation écrite de leurs parents ou de leurs représentants légaux
- afin de ne pas favoriser les athlètes d'un club, les arbitres appartenant au club organisateur d'une épreuve, n'iront pas arbitrer les épreuves de leur club, sauf exception
- savoir que 98% des épreuves à arbitrer ont lieu le week-end, en principe le dimanche
- l'acceptation du port du « dress code » défini pour les arbitres est obligatoire
- au cours de l'année, chaque arbitre doit se positionner sur **6** épreuves minimum, dont **4** avant le 1^{er} juillet de l'année en cours, et dont **2** à moins de 100 kms de leur domicile, en vue d'arbitrer obligatoirement **4** épreuves minimum durant toute la saison sportive
- une formation d'arbitre doit être suivie en début d'année, sur une journée, et en présentiel

(*) : sauf pour les personnes possédant une licence « Para Triathlon » de l'année en cours ou une carte nominative d'invalidité de GIC (Grand Invalide Civil) , de CMI (Carte Mobilité Inclusion) , ou de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants), au vu desquelles l'Arbitre Principal de l'épreuve positionnera l'intéressé sur un poste en adéquation avec sa situation de handicap.

Une incapacité physique ou psychique occasionnelle, avec pré-avis, sera gérée directement par l'Arbitre Principal de la compétition.